

LUNDI 11 DECEMBRE 2017 - 20 HEURES - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire :

Je vous propose tout d'abord de découvrir le clip « Ensemble, préservons notre environnement » et d'échanger avec Monsieur Thierry Suire, responsable du service municipal Espaces verts. Ensuite, Monsieur Jérôme TURCHI, responsable du service Police municipale pluricommunale depuis le 1^{er} septembre 2017 se présentera. Enfin, nous reviendrons sur les points abordés lors de la dernière réunion de quartier.

Présentation des Adjoints et des Conseillers municipaux présents : Brigitte BARAILLES, 1^{re} Adjointe en charge du Personnel, Administration Générale - Affaires Démographiques - Petite Enfance ; Jean-Jacques, MIRANDE Adjoint en charge des Travaux - Habitat - Urbanisme - Déplacements ; Pierre-Yves PORTEJOIE, Adjoint en charge de l'Animation - Jeunesse ; Cécile FAGET, Conseillère Municipale déléguée aux Relations avec les habitants et Communication.

Projection du film « Ensemble préservons notre environnement » RETOUR SUR LES POINTS ABORDÉS LORS DE LA RÉUNION DU 10 AVRIL 2017

ENVIRONNEMENT

Intervention de Thierry Suire (TS) : au 1^{er} Janvier 2018, la vente libre des pesticides dans les jardinerie ne sera plus autorisée. La sphère privée est sensibilisée également au « Zéro phyto ». Pour les particuliers, les désherbants seront totalement interdits au 1^{er} janvier 2019. Tous les agents du service Espaces Verts ont eu une formation « Certiphyto » qui aborde la réglementation et les dangers de l'utilisation des pesticides.

Au Passage d'Agen, une entreprise prestataire passe 5 fois/an pour désherber les trottoirs à l'aide d'un rotofil. C'est ainsi que nos 63 Km de trottoir sont traités. D'autres techniques alternatives comme le désherbage thermique, vapeurs etc... ont été testées, ce sont des solutions viables mais pas assez rapides et trop coûteuses. Il est également souhaitable, chaque fois que cela est possible, de privilégier l'enherbement spontané sur les trottoirs.

Dans les cimetières, l'utilisation des pesticides est encore permise mais la Commune, afin d'anticiper une nouvelle et prochaine réglementation, a choisi d'appliquer le « Zéro phyto ».

Ainsi, le service Espaces verts a expérimenté dans les 3 cimetières, l'enherbement spontané. L'entretien se fait toutes les 3 semaines.

Dans les cimetières de Monbusq et Dolmayrac, tout le côté gauche en entrant, a été enherbé. L'objectif est de se débarrasser des produits phytosanitaires (pesticides) en proposant aux visiteurs d'apprécier une nouvelle végétation. Il y a eu plusieurs essais de fleurissements notamment un semis de graines qui durent 2 à 3 mois. Cette démarche demande du temps, car nous changeons des habitudes et cela se fera progressivement. Pour preuve, le fleurissement des inter-tombes a subi l'incompréhension des usagers qui, par méconnaissance, ont tout simplement arraché les plantes que nous avions disposées. L'enherbement par semis permet de remplacer une partie du gravier, mais le travail est laborieux. En effet, il nous faut enlever le gravier, accumulé depuis plusieurs décennies, que nous arrosions d'herbicide régulièrement.

Intervention de Monsieur le Maire (M) : le glyphosate est encore autorisé dans les cimetières et les terrains de sport, mais la réglementation est très stricte. Parfois inapplicable car il faut fermer les lieux pendant le traitement. D'ici à 3 ans ce sera une interdiction totale. Dans 1 an l'interdiction sera pour les particuliers c'est pourquoi nous avons entrepris les aménagements dont vient de nous parler M. Suire. En tout état de cause, il va nous falloir perdre l'habitude de parler indifféremment de « mauvaises herbes » et

apprendre à vivre avec celles des herbes spontanées qui ne posent pas de problèmes esthétiques ou même sanitaires (comme l'ambrosie).

Intervention d'un Habitant (H) : dans l'allée centrale, vous allez laisser pousser l'herbe ?

TS : là où il y a le plus de gravier, nous sommes obligés de laisser un peu l'herbe pousser pour éviter la boue.

H : de l'herbe oui, mais pas haute

TS : il nous faut trouver la solution la mieux adaptée. J'ai visité 13 villes et la moitié ont d'ores et déjà leurs cimetières enherbés.

H : en Bretagne, c'est « en herbe » et c'est très bien.

H : je vous invite à aller voir le cimetière de Colayrac, il y a du sable, beau résultat.

H : quartier Guynemer, au stand de tir, cet été c'était envahi de moustiques tigres.

TS : toutes les Communes de notre département sont infestées. Et il faut prendre conscience que c'est dans nos jardins et nos maisons que se développe le moustique tigre. En extérieur, dans une réserve d'eau, dans un jouet oublié par un enfant et qui s'est rempli d'eau de pluie...

M : nous organiserons au printemps prochain, une 2^e réunion publique d'information sur le sujet avec l'intervention de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Depuis le printemps 2017, nous avons pris de nouvelles dispositions pour combattre la prolifération du moustique tigre. Un prestataire a été retenu pour traiter les avaloirs. C'est 2000 regards qui ont été traités par pulvérisation de silicone végétal.

En ce qui concerne le stand de tir, il sera remblayé conformément aux préconisations des services de l'Etat, fermé et interdit après qu'un piézomètre, situé au fond du Canalet, ait été rebouché selon les normes réglementaires.

H : quel est le nom du produit pour traiter les regards ?

TS : il s'agit d'un silicone biodégradable, dont je ne peux pas vous donner le nom commercial, mais qui est disponible dans toutes les jardinerie, y compris celles qui sont situées dans la Commune.

Police municipale pluricommunale (PMP)

Présentation de Monsieur Jérôme TURCHI, responsable de la Police municipale pluricommunale.

La mutualisation de ce service avec les Communes d'Estillac, Brax et Roquefort a permis d'augmenter les effectifs. Depuis le 1^{er} septembre nous avons 6 agents au lieu de 4.

Intervention Jérôme Turchi (JT) : j'ai 47 ans, j'ai effectué 13 années dans la Police nationale,

affecté dans le département 93 avant de rejoindre le service d'une Police municipale dans le 94.

H : quel est le fonctionnement du service ?

JT : les horaires d'ouverture au public s'étalent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Nous effectuons deux fois par semaine des patrouilles nocturnes.

H : les patrouilles se feront à vélo ? en voiture ? Les policiers seront-ils accessibles ?

M : effectivement, les patrouilles se feront également à vélo. Les équipes vont être dotées de moyens de communications supplémentaires et je peux vous assurer que la disponibilité et l'accessibilité sont des préoccupations majeures pour M. Turchi.

H : il y a des jeunes qui jouent avec les poubelles laissées sur le trottoir au 79, rue Gambetta, que peut faire la PMP ?

JT : dans 95% des cas, si la PMP intervient, les jeunes vont être polis et ne pas faire de bruit. Il faudrait les prendre sur le fait.

H : comment traiter les incivilités ? Une porte est restée plusieurs semaines dans la rue. J'ai dû la ramasser et l'amener à la déchèterie. Les agents des services Techniques sont passés et l'ont laissée.

JT : à chaque fois que l'on nous sollicite, on intervient et pour les dépôts « d'immondices » les ST les récupèrent. En cas d'incivilité, vous pouvez appeler la PMP. Ce n'est pas de la délation.

H : pourquoi stationner des poubelles aux abords de la Mairie ?

JT : elles sont là pour améliorer la salubrité du cadre de vie et placées de telle façon qu'elles ne nuisent pas à l'image du quartier. Je précise qu'elles servent également au groupe scolaire René Bétuing.

H : sous le porche de l'église, il y a des rassemblements de jeunes avec 1 guitare. Il y a des mégots et autres...

JT : je vais organiser des patrouilles le soir.

H : je suis nouvelle habitante au Passage d'Agen et j'apprécie les pistes cyclables. Mais j'ai très peur : je gère les piétons qui ne m'entendent pas, les ouvertures de portières, les véhicules qui ne me voient pas arriver. Pourriez-vous faire un article dans le Passage Actu sur la cohabitation entre les véhicules ? J'ai autant peur sur la route que sur les pistes cyclables.

M : Je vous remercie pour la suggestion... nous nous efforcerons de la mettre en pratique car nous souhaitons, pour le bien-être de tous, développer les déplacements doux.

JJM : sur un prochain Passage Actuel, nous rappellerons certains principes fondamentaux de sécurité routière sur les voies partagées ; voitures, piétons et vélos.

H : problème de stationnement chemin des Monges, beaucoup de voitures stationnent sur le trottoir ou sur la route.

JT : Il n'y aura contravention que si le stationnement est dangereux.

Sécurité routière

H : rue Gambetta, de la passerelle à la Mairie, c'est 30km/h pourquoi ne pas continuer jusqu'à la scierie?

Intervention JJ Mirande (JJM) : c'est une idée très judicieuse. Nous nous appliquons progressivement à faire que les Passageois modifient leurs habitudes en matière de vitesse. A chaque fois qu'il y a des travaux, nous en profitons pour régler la vitesse.

H : début 2018, les rues d'Agen seront toutes à 30km.

JJM : rue Sainte Catherine, on prévoit un aménagement en concertation avec les riverains.

H : entre la Mairie et la rue Gambetta vous aviez prévu de mettre un stop rue de la Marine et non au bout de la rue Gambetta ?

H : le changement du sens du stop, est prévu quand ?

JJM : c'est prévu début janvier. Il faut d'abord prévenir la population afin que les riverains s'habituent.

H : pourquoi changer le stop ? Davantage de voitures passent rue de la Marine

H : il y aura des embouteillages au stop, 50 voitures seront arrêtées de chaque côté.

M : je vous rappelle que le but recherché consiste à diminuer le flux des voitures et de ralentir la vitesse.

H : pourquoi ne pas mettre un miroir ?

M : les spécialistes sont unanimes : le miroir constitue une fausse sécurité. Nous savons tous qu'au bout de la rue Gambetta, à droite, c'est extrêmement dangereux.

H : les 2 virages rue Gambetta sont dangereux si les stops ne sont pas respectés.

H : au niveau de la scierie, 8 fois sur 10, le stop n'est pas respecté, il est utilisé comme un « cédez le passage »

H : peut-on mettre à 30km/h la rue de la Marine ?

H : rue Hélène Boucher, quelle est l'efficacité du ralentisseur ?

JJM : le ralentisseur joue pleinement son rôle de "réduire" la vitesse sur cette portion urbanisée.

H : que va-t-il se passer dans l'allée située entre la rue Gambetta et la rue Marine ? On dirait un bidonville.

M : cette partie est une propriété privée. Le seul moyen consisterait à exproprier pour acheter cette parcelle. Mais, pour l'instant, la commune n'en a pas les moyens. Seul le chemin appartient à la Commune.

H : et pour l'allée Marie Curie ?

M : il s'agit d'une opération d'un promoteur privé.

H : allée de la Miolle, il y a des potelets pourquoi ?

JJM : Il y a des potelets pour permettre aux véhicules d'avancer sur l'avenue de Pologne pour une meilleure visibilité.

H : permis de construire rue du Pont de Barroy et rue des Monges : pouvez-vous nous en parler ?

JJM : 2 permis de construire ont été accordés rue du Pont de Barroy et chemin des Monges.

1 terrain a été vendu par un particulier à Ciliopée pour réaliser un projet dont une partie des

logements était initialement prévue avec 2 étages.

Suite aux observations formulées à Ciliopée par les riverains, les maisons seront en rez-de-chaussée ou avec 1 étage.

M : je rappelle que lorsqu'un particulier, un promoteur privé ou un bailleur social présente un projet conforme à la réglementation, la Mairie n'a pas le pouvoir de l'interdire. Les permis sont déposés en Mairie et les demandes instruites par les services de l'Agglomération d'Agen (AA).

H : allée de la Miolle, la chicane deviendra-t-elle définitive ?

JJM : si ce dispositif est satisfaisant il deviendra pérenne.

H : l'avenue de Pologne sera-t-elle dotée d'un ralentisseur ?

JJM : la 2e tranche des travaux est effectivement envisagée par l'Agglomération d'Agen, car il s'agit d'une voie communautaire. La Commune va faire remonter votre observation.

H : déjections canines

M : des distributeurs de sacs pour inciter les gens à ramasser les déjections de leur chien ont été déployés sur la Commune notamment sur le quartier du Bourg. Les gens n'ont pas encore l'habitude de ramasser mais le service de nettoyage a d'ores et déjà noté une amélioration.

H : place de la République : les places de stationnement sont utilisées par des gens (Passageois ou non) qui viennent se garer pour travailler sur Agen, le parking du Gravier étant payant. Va-t-il y avoir une zone bleue sur une petite partie ?

M : les riverains seront consultés et nous allons expérimenter 1 zone bleue (disque gratuit à retirer en Mairie pour les riverains concernés).

H : aux anciens garages Raymond, que va-t-il se passer ?

M : Ciliopée Habitat projette de construire 14 logements.

H : au niveau des garages rue de la Marine, de nombreux dépôts sauvages sont régulièrement constatés, que pouvez-vous faire ?

JJM : c'est un lieu privé. La Commune est intervenue pour demander au propriétaire de nettoyer les lieux. Parfois il fait un effort mais il y a encore du travail.

H : les impôts fonciers ont augmenté ainsi que la taxe sur les ordures ménagères.

M : depuis 2014, le taux fixé par la Commune n'a pas bougé. Pour la taxe d'ordures ménagères, vous avez raison, mais si vous êtes mécontent, il vous faut saisir de ce problème l'Agglomération d'Agen.

Je profite de votre observation pour rappeler que le tarif de l'eau va vraisemblablement augmenter au 31 décembre 2018 du fait de la renégociation, par l'Agglomération d'Agen, du contrat de délégation de service public à une entreprise privée. Je vous rappelle qu'avec nos homologues de Pont du Casse, nous sommes les seuls élus à demander la création d'une régie communautaire de l'eau qui permettrait de faire des économies.

H : Internet : je rencontre des problèmes d'installation. N'y a-t-il pas la possibilité d'avoir accès à un ordinateur auprès de la Commune ? (Mairie, Médiathèque, Maison du Temps Libre)

M : Lorsque les services municipaux seront dotés de la fibre optique, nous envisagerons effectivement la possibilité de mettre à disposition un service de cette nature.

H : à côté de Rosette, ils annoncent 12 à 18 mois de délai pour accéder à la fibre.

Intervention D. Meynard : Dans l'agglomération agenaise, il n'y a qu'un opérateur « Orange », qui déploie pour son propre compte. Orange est en phase de terminer le déploiement de raccordement mais dans certains quartiers, il faut

passer en aérien et dans ce cas, les poteaux EDF doivent servir de support. Or EDF oppose à la Société Orange que ses poteaux peuvent supporter les fils électriques mais pas la fibre et demande donc de faire une expertise de résistance des poteaux. Les négociations durent depuis 6 mois. Le résultat, c'est qu'il faut bien compter 6 mois de plus pour la mission d'expertise. Conclusion : il faudra encore attendre fin 2018, ou davantage dans certains endroits, pour être relié. Ces explications nous ont été fournies dernièrement par Orange. Les sous-traitants ont comme consigne de fibrer de la façon la plus rentable possible, c'est pourquoi, dès qu'un problème survient, ils préfèrent passer au client suivant. Dans le quartier Cœur de ville toutes les armoires ont été déployées et il vous suffit de contacter Orange pour être raccordé.

M : Orange avait dit de façon visiblement présomptueuse que tous les habitants du Passage seraient éligibles dès fin 2017. Mais l'entreprise joue un peu sur les mots : nous les avons reçus fin septembre et ils nous ont précisé qu'ils auront installé toutes les armoires d'ici fin 2017. Mais sur certains secteurs le raccordement des armoires aux logements se prolongera en 2018. A la fin de cette année, 48 % des logements seront raccordables mais il n'en demeure pas moins que ce n'est pas ce qu'Orange avait annoncé initialement.

H : compteur Linky...

M : la Municipalité a organisé, le 28 juin dernier, une réunion d'information permettant aux personnes intéressées d'interroger, à la fois, des représentants d'ENEDIS (initiateur du déploiement), de l'Agence Régionale de Santé (chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de santé dans notre département) et de l'Agence Nationale des Fréquences (chargée de la planification, la gestion de l'implantation et le contrôle des émetteurs).

S'agissant de la propriété des compteurs, ainsi que j'en ai informé les participants de la réunion du 28 juin, la question n'est pas, à ce jour, véritablement tranchée du point de vue juridique. Il en résulte qu'il ne peut être question, pour un maire, de prendre un arrêté imposant l'arrêt du déploiement voire même un simple moratoire de celui-ci : tous les arrêtés pris en ce sens ont été déferés devant le juge administratif par les préfets des départements concernés et tous annulés - sans exception - par celui-ci.

Quoi qu'il en soit, même si, comme le déclarent les services du Ministère de la Santé, les compteurs Linky ne paraissent pas, en l'état actuel des connaissances, poser de problèmes de santé, il n'en demeure pas moins que les méthodes adoptées par les entreprises mandatées par ENEDIS soulèvent de légitimes interrogations : c'est notamment le cas lorsque leurs représentants prétendent que le changement de compteur est obligatoire. En effet, il n'en est rien, en raison précisément de l'imbricolage juridique portant sur la propriété des compteurs. Je vous rappelle que si le compteur est situé dans votre propriété, l'agent chargé de l'installation ne peut en aucune façon intervenir sans votre autorisation, sous peine de commettre le délit de violation de domicile. Il vous suffit donc de ne pas autoriser à entrer chez vous la personne qui vous téléphonera ou se présentera pour réaliser l'opération.

Si l'ouverture du compteur est située sur la voie publique, il me paraît essentiel de signifier par courrier à ENEDIS votre éventuel refus de changement de compteur.

H : la boîte à livres a été vandalisée, sera-t-elle remplacée ?

M : nous espérons pouvoir le faire assez rapidement.

Fin de la réunion